

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/097

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le neuf décembre deux mille vingt-deux

Présents : D. CHAMBON ; F. CHALEIX ; M. CERQUEIRA ; R. DUFOR ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; L. GABETTE (arrivé à la Q3, point 3) ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; A. RAVET ; F. TOMAS ; C. VIARD

Question N°4

Excusée ayant donné pouvoir : P. GABORIAU

Excusée sans pouvoir : N. BARNY ;

Secrétaire : D. JARDIN

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE : AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA COMMUNE DE DOURNAZAC

Madame LEFORT, Adjointe au Maire donne lecture au conseil du courrier du syndicat intercommunal de musique et de danse (SMID) stipulant que la commune de Dournazac a sollicité son retrait du syndicat.

Elle précise que le conseil syndical a lui-même rendu un avis favorable à cette demande, bien que le motif ne soit pas totalement recevable à son sens.

Dans la continuité de cet avis, l'ensemble des communes adhérentes doivent maintenant se prononcer sur cette même demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DONNE un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Dournazac

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 15 décembre 2022

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Affichée le : 22/12/22

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 22/12/22
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20221215-2022009_2022097-DE
Reçu le 20/12/2022